

Version du 07/05/2025

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription en formation continue implique l'acceptation sans réserve par le stagiaire et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document.

RESPONSABILITE DU CLIENT OU DU BENEFICIAIRE

Toute inscription à une prestation implique le respect par le Bénéficiaire du règlement intérieur applicable aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance. Il appartient au Client ou Bénéficiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa prestation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'utilisation des supports de formation ou de la prestation est autorisée pour l'apprenant exclusivement. Toute utilisation, transmission à un tiers, sans le consentement écrit de l'auteur, sont interdits. L'apprenant ne peut pas utiliser les logos et marques de l'organisme de formation avec lequel il a contracté. La responsabilité du client serait alors engagée.

MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ACTION DE FORMATION

Les formations sont réalisées conformément au programme de la formation précisant notamment les prérequis, les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les objectifs déterminés.

Le formateur remettra également des supports pédagogiques qui permettront à chaque stagiaire de suivre le déroulement de l'action de formation professionnelle, et ainsi accéder aux connaissances constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation professionnelle.

Le CDF Isaac se réserve le droit de faire appel à des prestataires extérieurs sur tout ou partie des formations.

L'évaluation est organisée en cohérence avec les attendus de la formation. Il sera remis à chaque stagiaire une attestation de formation justifiant le suivi et la participation à la validation des compétences attendues.

VALIDATION DE L'INSCRIPTION A LA FORMATION

Dans le cadre de la formation continue une convention de formation détaillée et un devis sont adressés au demandeur. L'inscription n'est validée qu'à réception de la convention signée et revêtue du cachet de l'entreprise le cas échéant.

CONTENU DU PRIX ET TARIFICATION

La formation continue par le CDF est exonérée de TVA. Les tarifs sont consultables sur le site internet du CDF sur la page « Formation continue »

Le CDF se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment, néanmoins, le prix mentionné le jour de la commande sera le seul exigible au titre de l'inscription à la formation.

Les tarifs comprennent uniquement le coût pédagogique de la formation.

Dans le cas d'une formation à distance, le coût de connexion internet est à la charge du Client et/ ou du Stagiaire.

Les frais de déplacement, d'hébergement et autres frais éventuels pour la réalisation de la formation sont à la charge du Client et/ ou du Stagiaire.

FACTURATION ET REGLEMENTS

Les tarifs s'entendent nets de taxes.

L'entreprise peut demander à l'organisme de formation un devis dont la durée de validité y est mentionnée.

La facture est adressée à l'entreprise et les modalités de facturation et de paiement y sont précisées ainsi que sur la convention de formation.

Le paiement est comptant le jour de la réalisation de la prestation ou sous un délai maximum de 30 jours calendaires à réception de la facture par chèque ou virement bancaire.

ANNULATION A L'INITIATIVE DU DEMANDEUR

En cas d'annulation de l'inscription à l'initiative de l'entreprise, le CDF Isaac devra en être informé au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Dans le cas où l'annulation intervientrait moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation, le CDF facturera 30% du montant de la

formation. Dans le cas où l'annulation intervientrait dans les 3 jours ouvrés avant le début de la formation, le CDF facturera la totalité du montant de la formation.

Sous présentation de justifications, en cas d'annulation ou de non-présentation à la formation, les indemnités précitées ci-dessus ne sont pas dues pour l'entreprise en cas notamment de force majeure, arrêt maladie ou décès d'un proche direct. Toute annulation d'une prestation doit être communiquée au CDF en joignant les justificatifs, le cas échéant.

ABANDON EN COURS DE FORMATION

Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cas d'abandon en cours de prestation. En cas d'abandon pour un cas de force majeure dûment justifié, arrêt maladie ou décès d'un proche direct (enfant, conjoint, concubin, partenaire lié par un PACS, père, mère, beau-père, belle-mère, frère et sœur), le Bénéficiaire aura la possibilité de reporter son inscription sur une prestation postérieure dont la date sera proposée par le CDF en fonction des disponibilités

MODALITES EN CAS D'ANNULATION OU DE REPORT PAR LE CDF

Le CDF Isaac peut annuler ou reporter une prestation si le nombre de participants minimum indiqué n'est pas respecté. Cette annulation ou ce report est communiqué au Client par courriel au plus tard 10 jours ouvrés avant le début de la prestation.

DEMANDE DE REPORT PAR L'ENTREPRISE

En cas de demande de report par l'entreprise, si aucun report n'a été effectué dans ce délai de 12 mois le règlement restera acquis au CDF à titre d'indemnité forfaitaire.

DROIT DE RETRACTATION

En vertu de l'article L221-18 du code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de 10 jours pour exercer son droit de rétractation de la prestation par le biais d'une lettre recommandée ou du formulaire du CDF, avec accusé de réception. Ce délai court à compter de la conclusion du contrat.

En outre, si le contrat a été conclu à distance ou hors établissement, ce délai est porté à quatorze

(14) jours.

En cas d'acompte versé, il est remboursé entièrement.

FORCE MAJEURE

L'exécution des obligations du CDF au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le CDF avisera le client de la surveillance d'un tel événement dès que possible. La force majeure s'entend comme un évènement imprévisible, irrésistible et extérieur.

DROIT APPLICABLE ET LITIGE

Préalablement à toute saisine d'une juridiction, il est prévu que les parties s'efforceront de régler les difficultés qui seraient susceptibles de survenir à l'occasion de la formation ou de l'exécution de la commande par une solution amiable.

En cas de réclamation : <https://forms.office.com/e/Rh0ZLgyCxP>

A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : la Société Médiation Professionnelle www.mediateur-consommation-smp.fr; 24 rue Albert de Mun - 33000 Bordeaux

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations échangées lors de nos prestations sont confidentielles. Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant, droit que vous pouvez exercer auprès de notre centre de formation en faisant parvenir une simple demande par mail à l'adresse suivante secretariat-cf@isaac-etoile.fr.